

Un juge québécois s'oppose aux musulmans réclamant des salles de prière à l'école

écrit par Christine Tasin | 19 juin 2023





Laura Berger, avocate-conseil à l'Association canadienne des libertés civiles (ACLC), et, en retrait, Stephen Brown, PDG du Conseil national des musulmans canadiens (CNMC). (Photo d'archives)

Etonnant, que, en France et au Québec, au même moment il y ait des demandes de salles de prières ?

Non, justement, c'est la preuve que l'avancée de l'islam dans le monde occidental se fait de façon concertée dans les pays dirigés par les mondialistes.

En France, Ndiaye autorise les prières musulmanes dans les salles d'étude des internes et dans la cour pour les autres. Au Québec, des juges luttent, pied-à-pied contre cela... mais on voit bien que, partout, c'est la bagarre ; que dis-je, la guerre !

Un juge rejette une demande d'injonction sur les salles de prière à l'école

Un juge de la Cour supérieure du Québec a rejeté [une demande](#)

d'injonction qui aurait suspendu l'interdiction de tout espace pour prier dans les écoles publiques du Québec.

L'Association canadienne des libertés civiles et le Conseil national des musulmans canadiens ont fait valoir que l'interdiction causait un préjudice irréparable aux élèves musulmans.

Le juge Lukasz Granosik n'était pas d'accord, statuant mercredi que les groupes n'avaient pas prouvé qu'il était urgent de suspendre le décret de la province pendant que leur affaire était entendue sur le fond.

- « L'école, ce n'est pas un lieu de prière », affirme Bernard Drainville
- Fin des locaux de recueillement à l'école : des leaders musulmans songent aux tribunaux

En avril, le ministre de l'Éducation du Québec, Bernard Drainville, a interdit aux écoles publiques de mettre à la disposition des élèves des espaces de prière, citant la politique de la province sur la laïcité institutionnelle.

M. Drainville avait dit que les élèves seraient toujours autorisés à prier discrètement et en silence.

Mais les groupes ont plaidé que les prières musulmanes nécessitent une action physique et que des élèves avaient été menacés de mesures disciplinaires pour avoir tenté de prier sur le terrain de l'école.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1987955/cour-superieure-rejette-decret-drainville-priere-ecole?partageApp=appInfoi0S&accesVia=partage>